

## Conseil municipal du 28 avril 2023

Membres présents : Maryse GRENAT, Cyrille GALLAY, Gilles GRENAT, Marie-France VIGNES, Jean-Claude DEBUS, Vincent REQUET, Karen ANCEY, Jérôme HAUTEVILLE.

Membre excusé : Antonio MONTES (Procuration donnée à Jean-Claude DEBUS)

Membre absent : Benjamin GRENAT

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 31 mars 2023

Ajout à l'ordre du jour du point 8 : Création d'un poste d'agent administratif

Vote : Approuvé à l'unanimité

2- Nomination d'un secrétaire de séance : Cyrille GALLAY

Vote : Approuvé à l'unanimité

3- Rentrée scolaire 2023-2024 : Règlements et tarifs restauration scolaire et accueil périscolaire

Madame le Maire présente le règlement intérieur du périscolaire et propose une révision des tarifs

Les tarifs de l'accueil périscolaire vont passer à :

De 7h30 à 8h20 : 2.60 €

De 16h30 à 17h00 : 1.50 €

De 16h30 à 17h30 : 2.80 €

De 16h30 à 18h00 : 4.10 €

Vote : Approuvé à l'unanimité

Madame le Maire présente le règlement intérieur du restaurant scolaire et propose de maintenir le prix du repas à 6€. Elle précise que ce tarif pourra être révisé au cours de l'année scolaire en fonction d'une augmentation appliquée par l'EHPAD.

Vote : Approuvé à la majorité (1 abstention)

4- Location d'un jardin et tarif

Une habitante du chef-lieu a demandé à louer une parcelle de terre pour réaliser un jardin potager. Madame Le Maire propose de louer la parcelle cadastrée section A N° 351. Elle demande l'autorisation au conseil municipal de signer la convention de location avec la personne et de lui demander un loyer de 50 € annuel.

Vote : Approuvé à l'unanimité

5- Bail dérogatoire de l'auberge « Le Bois du Cornet »

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'annonce parue dans SOS Villages, la candidature de Monsieur Fabrice DENNEL a été retenue pour la location sous bail dérogatoire de l'auberge « Le Bois du Cornet » à compter du 5 mai 2023.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de

- Louer sous bail dérogatoire l'auberge communal « Le Bois du Cornet » pour une durée de 3 ans, à compter du 5 mai 2023
- Fixer le loyer à 400 €, il sera révisé chaque année selon la formule de révision mentionnée dans le bail
- Fixer le dépôt de garantie à 1200 €
- Désigner l'Office Notarial à Abondance pour rédiger le bail commercial. Les frais d'acte de bail seront pris en charge par la commune
- Donner tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer le bail commercial et toutes les pièces s'y rapportant.

Vote : Approuvé à la majorité (1 abstention)

#### 6- Location de l'appartement de la commune

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer une convention de location avec Monsieur Fabrice DENNEL, pour l'appartement avec garage et cave, lot N°101 situé dans l'immeuble Le Panoramic au chef-lieu du village de La Forclaz.

La location démarrerait le 1<sup>er</sup> mai 2023 et se terminerait à la fin du bail de l'auberge, à savoir le 4 mai 2026.

Le loyer est fixé à 250 € par mois révisé chaque année en tenant compte de la variation des loyers publiés par l'INSEE.

Vote : Approuvé à l'unanimité

#### 7- Demande de subvention

Pour des raisons sanitaires, Madame Le maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer le système UV de la commune qui est ancien par un système plus performant et y ajouter une télégestion.

Le coût d'acquisition du matériel est de 18 445.76 €.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de solliciter l'obtention d'une subvention auprès du département au titre du CDAS 2023 pour un montant de 14 756.61 €

DEPARTEMENT	14 756.61 €	80%
COMMUNE	3 689.15 €	20%
TOTAL	18 445.76 €	100%

Vote : Approuvé à l'unanimité

#### 8- Création d'un poste d'agent administratif

En raison du souhait de la secrétaire en poste de rejoindre l'éducation nationale au plus tard au 1<sup>er</sup> septembre 2023, Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de créer un emploi permanent d'agent administratif, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 et demande l'autorisation d'effectuer le recrutement de l'agent.

Vote : Approuvé à l'unanimité

9- Projet d'échange avec le village de La Thuile en Italie

Une information sera diffusée aux habitants.

10- Questions diverses

- Marie-France Vignes alerte le Conseil Municipal que suite au projet de direction déléguée aux Hopitaux du Léman des EHPAD du Haut-Chablais, le service de restauration pourrait être décentralisé, ce qui aurait un impact sur le fonctionnement des repas du restaurant scolaire.
- Accueil de 2 argentins dont les ancêtres étaient d'origine du village, le 6 mai vers 18h.
- Cérémonie du 8 mai : commémoration à 11h.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Le Maire  
Maryse GRENAT



Le secrétaire de séance  
Cyrille GALLAY

